

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
"ames, — . . . 30
Recrutements, — . . . 75
Faits divers, — . . . 10
RÉSERVES de publication
Du droit de refuser la
des insertions reçues et même
sauf restitution dans ce dernier cas,
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 MARS

LA REPUBLIQUE CONDAMNÉE

La 40^e chambre correctionnelle vient de faire... nous allons écrire un coup d'Etat. Elle a condamné le chef de l'Agence de l'Elysée à deux ans de prison et à la privation des droits politiques pendant cinq ans.

C'est l'homme dans lequel s'est personnifiée la gestion républicaine, celui qui a été pour les Français la plus haute expression du gouvernement de la République agissante; c'est lui qui est ainsi frappé.

Le jugement de la 40^e chambre est, pour ainsi dire, l'épilogue de la phase républicaine qui commence au lendemain du renversement du maréchal de Mac-Mahon et date du jour où Gambetta a dit au Maréchal, résistant aux wilsoniens : Il faut se soumettre ou se démettre.

Le Maréchal s'est démis, son successeur s'est soumis.

Le règne du Wilsonisme commençait. Rien ne pouvait être plus grave, pour la République, que ce jugement qui porte si haut et si loin.

Mercredi, M. Jules Simon, devant les considérants des juges de la 40^e chambre, disait :

« La République s'appelle vénalité. »
« La République a son casier judiciaire. »

La République a mieux, elle a sa condamnation.

Rien ne l'en relèvera : ni l'appel, ni la révision de la Cour de cassation.

La France saura ratifier le jugement contre un régime qui a permis une pareille gestion pendant dix ans, gestion qui durerait encore — qui existe sans doute avec une autre raison commerciale, — sans l'initiative courageuse d'une partie de la presse.

M. WILSON

Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, en 1879.

Membre de la Commission du Budget, de 1877 à 1887.

Rapporteur Général de la Commission du Budget en 1878.

Président de la Commission du Budget, en 1882 et 1886.

Rapporteur du Projet de Loi sur la Conversion des Rentes, en 1886.

M. Wilson, gendre du Président de la République, installé à l'Elysée, y établissant ses agences, trafiquant de son influence, marchandant sa protection.

M. Wilson, le 4 avril 1886, disait :

« Nos collègues de la Droite sont venus demander, il y a quelques semaines, la situation financière du pays; on la leur a refusée — avec beaucoup de raison. »

On ne s'occupe que de la condamnation de Wilson. Bon nombre de républicains ne se gênent pas pour déclarer que cet intéressant personnage n'est qu'un malheureux bouc émissaire.

Un député solutionniste allait disant que cette condamnation réhabilitait la République et sa magistrature.

Evidemment on s'est proposé ce résultat, mais il ne nous paraît pas qu'on l'ait atteint.

Ce n'est pas en attribuant à Wilson un crédit imaginaire qu'on mettra Jules Grévy à l'abri des accusations de complicité. Et il ne nous semble pas que le Parlement et la magistrature ont fait éclater leur innocence parce que, grâce à la presse, grâce aux députés de la Droite, on a châtié l'industriel de l'Elysée.

Le pays ne s'y trompera pas.

Il est certain que, sans les députés de la Droite et une partie de la presse, M. Grévy serait encore aujourd'hui Président de la

République, et M. Wilson, trônant à l'Elysée, continuerait son commerce.

Condamnation de WILSON ET CONSORTS

Le jugement qui condamne Wilson et consorts est très longuement motivé; sa lecture a duré quarante minutes.

Les considérants sont très sévères contre M. Wilson qui a offensé la conscience et la moralité publiques.

Voici le dispositif du jugement :

« Le tribunal statuant d'abord sur les chefs de prévention, relatifs à Belloc et Legrand, dit qu'il n'y a point délit dans les faits relevés contre les prévenus.

» Renvoie, en conséquence, Dubreuil, Ribaudeau et Wilson des fins de la prévention relative au fait Belloc;

» Renvoie la femme Raitazzi et Wilson des fins de la prévention relative au fait Legrand.

» Et statuant sur le chef de prévention relatif à Crespin de la Jeannière, déclare Dubreuil, Ribaudeau et Hébert atteints et convaincus de s'être, conjointement, depuis moins de trois ans, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader de l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises ou pour faire naître l'espoir d'un événement chimérique, fait remettre des fonds par Crespin et avoir ainsi escroqué une partie de la fortune d'autrui.

» Déclare Wilson atteint et convaincu de s'être, depuis moins de trois ans, à Paris, rendu complice de l'escroquerie commise par Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, au préjudice de Crespin : 1° en provoquant audit délit par des dons et promesses et en donnant des instructions pour la commettre; 2° en recevant, sciemment, totalité ou partie des fonds obtenus dudit Crespin.

» Leur faisant application, chacun en ce qui les concerne, des dispositions des articles 405, 59, 60 et 62 du Code pénal, lesquels sont ainsi conçus (suit le texte).

» Faisant également à Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, application des dispositions de l'article 463 du même Code, en raison des circonstances atténuantes que le tribunal admet en leur faveur, condamne, etc. »

Le prononcé du jugement avait attiré beaucoup moins de monde que les débats. Wilson n'était pas présent parmi les prévenus.

Dubreuil était en proie à une vive agitation.

Son avocat a eu grand peine à l'entraîner hors du palais.

Voici la fin des considérants du jugement de l'affaire Wilson :

« Attenda qu'il y a une différence considérable dans la situation des divers prévenus; que Dubreuil et Hébert n'ont été que les agents subalternes, qu'ils n'ont et ne devaient profiter que dans une mesure très restreinte de l'acte qui leur est imputé; qu'Hébert était l'employé de Ribaudeau et qu'il a dû nécessairement subir son influence; que jamais il n'a subi de condamnation; que tous les deux méritent l'indulgence du tribunal; que Ribaudeau, tout en étant certainement plus coupable que Dubreuil et Hébert, était lui aussi dans une situation très difficile vis à vis de M. Wilson à qui il devait sa position; que sa conduite jusqu'aux faits à lui reprochés avait été bonne; qu'il n'est donc point indigne de toute indulgence.

» Qu'il n'en saurait être de même pour M. Wilson, que sa conduite, en raison de sa grande situation de fortune, en raison aussi et surtout de sa haute situation politique et de famille, est inexcusable; qu'il a, non seulement compromis par ses agissements, son honneur et sa dignité personnelle, mais qu'il a, à raison même de la position qu'il avait près du chef de l'Etat, offensé la conscience et la moralité publiques; qu'il a failli même compromettre l'honneur et la dignité nationale; qu'il est donc dans le cas, pour le tribunal, de lui faire application de la loi sans lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes;

» Par ces motifs, etc... »

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE ROYAL

PAR ADRIEN HUBERT.

On faisait aussi les Rois dans le vieil hôtel de la rue des Palens, qu'habitait M^{me} Guerpin. Il y avait là, en dehors d'un cousin et de quelques cousines, cinq ou six prétendants passés, présents ou futurs; car M. Charlay s'obstinait à vouloir guérir sa fille de l'amour par l'amour, et l'excellente M^{me} Guerpin, n'ayant pas la force de lui résister, se prêtait à toutes ses tentatives, bien qu'elle approuvât intérieurement, et même, en cachette, devant elle, l'héroïque fidélité de sa petite-fille.

Par une suite de petites supercheries habilement conduites, la fête échut à Louise.

— Ah! ah! c'est toi la reine, ma petite Loulou! s'écria M. Charlay avec un rire bruyant. A la reine, messieurs!

— A la reine!

— Et maintenant, choisis ton roi. Pour moi, je me résume, et pour cause. Saumoncey aussi, du reste, ajouta-t-il, en faisant un clin d'oeil à son seul cousin qui fut au dîner.

— Parfaitement. Comment donc! répartit ce-lui-ci.

Louise comprit l'attaque directe de son père.

Elle se leva, pâle, la lèvre tremblante, les yeux baissés. Mais sa parole prit peu à peu de la force et de l'ampleur. Elle était réellement belle alors, et sa grand-mère pleura d'admiration et de fierté.

— Messieurs, commença la jeune fille, et vous aussi, mon père, vous m'excuserez de ne pas partager ma couronne. Je suis veuve, veuve d'un absent. Mon veuvage, vous le voyez, est de ceux qui durent longtemps, pour ne pas dire toujours, si jeune soit-on, puisqu'il reste encore l'espérance. Je garde cette fête précieusement pour le retour de mon roi. Nul ne partagera que lui-même cette royauté d'un jour.

— Mademoiselle, dit alors avec un petit air ironique, léger et d'assez mauvais ton, un jeune homme chétif d'apparence, portant monocle et vêtu à la dernière mode, qui tenait le bas bout de la table, je vous demande respectueusement la permission de vous féliciter d'une constance si belle, si admirable, d'autant plus digne de louanges, au surplus, qu'elle n'est peut-être pas partagée.

— Vous insultez un absent, monsieur! Ce n'est pas d'un galant homme.

— Dieu me garde de l'insulter, ce cher monsieur Georges! Mais enfin, il y a, parmi ces messieurs, des officiers, des Saint-Cyriens; ils doivent savoir ce que moi, qui arrive de Paris, je sais déjà, que M. Georges soupé ce soir chez Godefroy de Meulan, le plus intrépide réveillonneur que je con-

naisse. C'est en l'honneur des Rois et...

— Monsieur de Luvigné, demanda nerveusement la jeune fille à l'un des Saint-Cyriens interpellés, M. de la Villedieu dîne-t-il ce soir chez M. de Meulan?

— Oui, mademoiselle. Mais ne le condamnez pas pour cela. Je tiens Georges pour le cœur le plus sûr, le plus ferme caractère qui soit au monde, et je me promettais de le dire à monsieur en sortant.

— Quand il vous plaira.

— Allons! allons! du calme, palsambleu! gémit M. Charlay. En voilà une algarade pour un jour de fête! Ah! messieurs! messieurs!...

— Mon père, reprit Louise, avec une gravité et une intensité d'émotion et de volonté sans réplique, je vous prie de m'accompagner chez M. de Meulan.

— Eh bien, en voilà une histoire, à présent! Moi, je... D'abord j'ignore où il gîte, ce monsieur.

— M. de Luvigné nous conduira.

— Tu ne peux pénétrer...

— J'attendrai dans l'antichambre, à la porte, s'il le faut.

— C'est une folie sans nom. Je refuse; je ne m'y prêterai pas.

— Mon père, il s'agit de mon bonheur. Je vous ai déjà fait tant de sacrifices! Ne pouvez-vous m'accorder cette suprême consolation?

— Mais enfin, que veux-tu? Qu'espères-tu?
— Dieu seul le sait.

Quand les hommes se furent retirés au fumoir, M^{me} Guerpin, qui avait retenu de Luvigné, lui dit :

— Puis-je aller, moi, chez votre ami?

— Madame, répondit de Luvigné en s'inclinant, la vertu peut entrer partout.

— Ils ne nous mangeront pas, vos ronds?

— Ils rougiront de honte, si vous paraissez devant eux. Mais...

— Il suffit. D'ailleurs, je n'ai pas besoin de me montrer. Nous resterons dans l'antichambre. Il y a une pièce d'entrée au moins?

— Oui, et même mieux encore: il y a, à droite en entrant, un petit salon où n'arriverait pas le bruit du tonnerre tombant dans la salle à manger.

— Bravo! Eh bien! chevalier, offrez-moi le bras, et en route! Viens, Louise!

— Chère grand'maman!

— J'ai bien compris que tu voulais le sauver, va! Dieu nous protégera. Il nous a déjà mis sous la garde de la loyauté; n'est-ce pas, monsieur de Luvigné?

Le jeune homme s'inclina silencieusement, baïsa la main de M^{me} Guerpin, lui offrit son bras, et ils sortirent, laissant là les cousines stupéfaites.

Dix minutes après, Louise, escortée de sa

Ribeaudefou était aussi absent de l'audience.

A LA CHAMBRE

Les rêveries grandioses — mais ruineuses pour le pays — du plan des grands travaux publics auquel M. de Freycinet a attaché son nom, finissent par se dissiper entièrement. Les dernières illusions se sont évaporées.

M. Nadaud, qui a prononcé un filandreux discours sur le budget des travaux publics à l'ordre du jour de la Chambre, a fait bon marché de ce grandiose programme.

Le bâtiment a marché et cependant rien ne marche. La République elle-même ne peut sortir de l'ornière dans laquelle elle est embourbée.

L'ancien maçon de la Creuse gémit de voir son aporisme démenti par les faits. Hélas ! c'est la faute de nos finances ; il n'y a plus d'argent à gaspiller : les caisses de l'Etat sont vides.

Mais qui a gaspillé follement nos richesses ? Qui a commencé des travaux stériles qu'on laisse inachevés ? Qui a entassé fautes sur fautes, sinon le gouvernement de la République ? Et ceux qui raillent ou se lamentent aujourd'hui de la misère actuelle, n'en ont-ils pas assumé une large part de responsabilité ?

« Ce que la vieille Monarchie et la Restauration ont voulu faire, la République ne pourrait pas le tenter ? Mais alors il faudrait croire à la décadence du caractère et de l'esprit français ! »

Cette exclamation, que M. Nadaud a laissée échapper dans son découragement, est un témoignage éclatant de la prospérité de nos finances et de nos travaux publics réalisés sous les auspices de la Monarchie.

Ce n'est pas la résurrection du Comité du travail de 1848 qui ramènera l'ordre dans les finances républicaines et la reprise des grands travaux publics. M. Nadaud le croit cependant. Ses collègues n'ont pas voulu lui enlever cette dernière illusion et la proposition de constitution d'une commission de travaux publics déposée par M. Nadaud a été renvoyée à la commission d'initiative.

Il y a eu un très intéressant discours de M. Le Cour sur le déficit causé par les travaux publics, sur la facilité de réaliser 30 ou 35 millions d'économies en réduisant la garantie de l'Etat prodiguée aux lignes d'intérêt local.

L'INVALIDATION DE M. FLOURENS

La questure de la Chambre recevra très prochainement, revêtu de signatures les plus autorisées, un dossier complet établissant jusqu'à l'évidence l'ingérence de l'administration dans l'élection des Hautes-Alpes, le fait de la candidature officielle et conduisant à l'invalidation de M. Florens.

ENCORE DES DOUZIÈMES PROVISOIRES

On lit dans le *Siècle* :

« Nous sommes au 4^e mars et on ne

grand'mère et de M. de Luvigné, arrivait rue d'Alsace, devant la petite maison qu'habitait Godefroy. Le dîner touchait à sa fin, mais, par la porte qu'ouvrit l'ordonnance, nul bruit de voix ni de rires ne porta jusqu'à la rue l'écho de la fête.

Louise s'assit sur un bahut en vieux chêne qui meublait l'entrée, et au-dessus duquel s'élevait une panoplie d'armes, de fouets de chasse, de cravaches et de pipes orientales.

Luvigné demanda La Villedieu.

Tout à coup M. Charlay parut. Il voulait parler, mais au moment même il se fit un bruit de verres choqués et de toasts confus ; puis, au milieu d'un silence net et soudain, on entendit la voix de Georges.

Les quatre personnages restèrent muets, glacés, immobiles, étreints par la même angoisse.

— Messieurs, je vous remercie de toute la gaieté que vous avez dépensée, dit Georges, pour réveiller la mienne et l'arracher à son linceul. Pardonnez-moi d'y avoir si mal répondu. Je suis de ceux qui gardent religieusement la plaie qu'ils ont au cœur. Vous avez porté, tous, des toasts plus ou moins sincères, mais pleins d'entrain, de jeunesse et de folie. Pour moi, je devance le geste de mon ami Godefroy. Je n'en veux porter aucun. Je ne veux pas qu'un verre de plus voile mon cœur et mon souvenir, quelque souffrance que j'y trouve, des premières vapeurs de l'ivresse. Je garde ma fête

peut encore entrevoir la fin de la discussion du budget. Il reste à la Chambre à statuer sur dix-sept budgets, pas un de moins. Nous ne parlons pas des chapitres qui ont été réservés et de la loi de finances qui amènera infailliblement le retour d'une discussion générale. A supposer, hypothèse tout à fait invraisemblable, que la discussion de chaque budget ne prenne qu'une journée, la Chambre n'aura pas terminé avant le 20 mars au plus tôt.

» Dans ces conditions, il paraît impossible d'échapper à de nouveaux douzièmes provisoires. C'est tout au plus si le Sénat pourra avoir voté avant la fin du mois le budget des dépenses. Or c'est le vote définitif du budget des recettes par les deux Chambres qui peut seul éviter de recourir à ce fâcheux expédient. Et Pâques, qui arrive le 4^e avril, ramène pour le 9 la session des conseils généraux.

» La Chambre assume une lourde responsabilité, et pourtant elle n'a plus une faute à commettre. »

TOUT AUX AMIS !

La République ne doit ses faveurs qu'à ses amis, a dit M. Christophe à ses électeurs, dans une proclamation presque célebre.

Mercredi, devant la Chambre, M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a émis une opinion beaucoup plus avancée encore.

Ce n'est pas les faveurs seulement qu'il refuse à ceux qui ne produisent point un certificat de civisme, c'est le droit même d'accession aux fonctions publiques qu'il leur dénie.

La majorité républicaine a vigoureusement applaudi le ministre qu'un quart d'heure avant elle avait l'air de boudier. Tout ce qui est ostracisme lui plaît : M. Flourens, qui était en défaveur, a regagné tout de suite les sympathies perdues par cet étrange étalage de doctrine d'épuration.

Ce système va-t-il consolider la République, cette fois ? M. Maret sera-t-il rassuré ?

MORT DE M. BLANCSUBÉ

M. Blancsubé, député de la Cochinchine, est mort avant-hier.

M. Blancsubé était né à Gap en 1834 ; il fut élu pour la première fois député de la Cochinchine en 1881 ; sa réélection en 1885 donna lieu à des contestations très vives.

M. Blancsubé avait fondé en ces derniers temps un journal, le *Réveil colonial*, spécialement destiné à défendre les intérêts de la Cochinchine.

Il y a quelques semaines, la Cochinchine, qui lui donnait une indemnité supplémentaire de 15,000 francs par an, plus 6,000 francs pour son secrétaire, supprima ce traitement pour des motifs budgétaires.

Sa santé était déjà fort ébranlée et l'on croit que cette perte l'a achevé.

Il laisse une veuve et sept enfants, dont l'aîné, un fils, vient d'atteindre sa majorité.

et ma royauté, puisque le sort m'a désigné pour ce triomphe ironique. Nul ne trempera ses lèvres dans ce verre, pas même le roi ! Adieu ! ma majesté douloureuse troublerait votre liesse !

Il brisa son verre et sortit.

Louise avait tout entendu.

— Georges, murmura-t-elle, au milieu de ses larmes, dès qu'il parut, Georges !

— Vous ici ?

Il s'arrêta, stupéfait.

M. Charlay était bouleversé. Il soufflait, s'agitait, se mouchait bruyamment, tirait alternativement, à les déchirer, les deux côtés de son habit.

— Où est votre fête, Georges ?

— La voici.

— Et la tienne, Louise ?

— Oh ! mon père...

— De quoi ? De quoi, petite fille ? Obéissez de suite à votre père, s'il vous plaît !... Échangez vos couronnes, mes enfants, en attendant mieux. Je ne suis pas méchant au fond, moi. Ce que j'ai fait, c'est par probité, je vous jure. Mais je suis heureux, allez, bien heureux.

— Sauvons-nous maintenant, dit M^{me} Guerpin. Il fait un froid de loup. Monsieur de Luvigné, votre bras, s'il vous plaît ?

— Georges, donnez le vôtre à ma fille, et allons boire enfin à la santé du roi !

FIN.

La crise financière à Saint-Petersbourg

On écrit de cette capitale au *Figaro*, en date du 29 février :

« La crise financière continue à régner, on la dit organisée par le parti anti-russe de Berlin. La Bourse d'aujourd'hui a été déplorable : les cours ont baissé d'une façon vertigineuse. Le rouble est à 149, ce qui ne s'est encore jamais vu.

» Plusieurs faillites ont été déclarées aujourd'hui et on en craint d'autres pour demain. L'émotion qui n'était jusqu'à présent ressentie que par le monde de la finance, gagne le commerce local et une crise plus grave encore est à craindre.

» Le *Grajdanine* propose de suspendre tous les paiements à faire par la Russie en Allemagne jusqu'à ce qu'on ait obtenu une élévation du cours du rouble.

» Les *Nowosti* sont convaincus que la crise est provoquée, pour des raisons politiques, par l'Allemagne, et lui dit : « Elevez notre rouble ou la guerre. »

La rente italienne

Le *Soleil du Midi* appelle l'attention du public français sur la situation financière de l'Italie et donne à nos compatriotes le conseil de se débarrasser des valeurs italiennes. « Il faut vendre, dit-il en conclusion, vendre sans retard, vendre sans bruit, et profiter des efforts que font encore à Berlin et à Rome quelques banquiers juifs pour soutenir les cours de la rente italienne.

LES ITALIENS DE FRANCE

On nous mande de Lyon une nouvelle qui a une certaine importance.

Le consulat d'Italie est littéralement encombré en ce moment d'Italiens qui viennent demander leur rapatriement en vue de la mobilisation (sic).

On sait qu'il y a à Lyon, et dans les environs de cette ville, près de 40,000 Italiens de tout âge, établis pour la plupart sans intention de retour. Leur départ pour la mère-patrie est non-seulement pour eux une cause de souci, mais n'est pas fait pour nous rassurer sur les intentions pacifiques de notre chère voisine.

L'Alsace vient de perdre un de ses enfants les plus distingués : Le chef de bataillon du génie Achille Klipffel, né à Lauterbourg (Alsace), fils du maire dévoué qui, durant des jours de désastre, sut, à force de fermeté, de tact et de courage, faire face à la situation créée par l'invasion des troupes allemandes, s'engageant par milliers et milliers, dès les premiers jours d'août 1870, par la porte délaissée de la minuscule forteresse de Lauterbourg.

Klipffel était petit-fils d'un colonel du premier Empire ; ce jeune officier supérieur, sorti des premiers de l'École polytechnique, était depuis quelques années chef de bataillon, de l'état-major particulier, employé à la section technique du génie au ministère de la guerre.

LE KRONPRINZ

Le *Journal des Débats* a reçu la dépêche suivante :

« Hier, un symptôme plus grave est venu s'ajouter à ceux déjà constatés. Le kronprinz a été pris de diarrhée avec fièvre légère, ce qui indiquerait que l'inflammation des muqueuses se propage et que les intestins sont déjà atteints. »

» Un vif échange de télégrammes a eu lieu ces jours-ci, entre le prince de Bismarck et la princesse Victoria. Le chancelier, voyant la fin approcher, voudrait le prompt retour du prince en Allemagne. La princesse refuse net, disant que, le moment fatal arrivé, on prendrait les dispositions nécessaires. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mars.

Attitude très ferme de nos fonds d'Etat et principalement de notre 3 0/0 perpétuel qui clôture à 82 40. Le 4 1/2 0/0 se maintient fermement à 106 70.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1.370. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires au comptant. Les demandes visent surtout les titres qui n'ont pas encore atteint le pair et laissent ainsi une marge de hausse suffisante. Les bons à lots sont demandés à 130.

La Société Générale est calme à 452.75. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu, paraît-il, dans le courant du mois.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solda par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent leur bonne tenue. L'émission des Bons d'Epargne a donné les résultats attendus. Le public se porte avec empressement sur ces titres qui, grâce à la capitalisation de l'intérêt, donneront aux porteurs le quadruple du capital versé.

L'action de Panama clôture à 265. L'assemblée des actionnaires qui a eu lieu hier a été des plus nombreuses. Le rapport de M. de Lesseps a été accueilli avec enthousiasme et les résolutions votées à l'unanimité. En somme, journée excellente pour la Compagnie.

Le marché de nos chemins de fer est peu animé. Les obligations gardent leurs plus hauts cours.

NOUVELLES MILITAIRES

DANS LES AMBASSADES

C'est le commandant Gaudin de Vilaine qui remplace le capitaine Appert comme attaché militaire de France à Copenhague et à Stockholm.

Le capitaine Appert rentre dans son régiment d'infanterie.

LE FILS CARNOT

Le fils du Président de la République, M. Hippolyte Carnot, sous-lieutenant au 27^e d'infanterie, est détaché momentanément au bureau historique du ministère de la guerre, afin de rechercher dans les archives les documents pouvant servir à l'histoire de son régiment, qu'il se propose d'écrire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'ÉLECTION DU 26 FÉVRIER EN MAINE-ET-LOIRE

La commission de recensement du scrutin départemental pour l'élection d'un député s'est réunie jeudi à la Préfecture. Elle était formée de MM. Haran, An. Leroy et Oriolle, conseillers généraux. Le recensement n'a été terminé que hier vendredi.

La commission a proclamé les résultats suivants, déclarés véritables :

Inscrits, 158,188. — Votants, 104,314.

Général LACRETELLE, 61,782, Elu

DAVID, 29,542

Général BOULANGER, 12,014

Température de la nuit dernière : 4 degrés 1/2 au-dessous de zéro.

REMBOURSEMENT DU 3 0/0 AMORTISSABLE

Avant-hier matin, il a été procédé publiquement, au ministère des finances, au tirage par la voie du sort de celle des 166 séries du nouveau 3 0/0 qui doit être remboursée le 16 avril prochain.

La série sortie est la 161^e.

Les séries sorties aux tirages précédents sont les 116^e, 8^e, 474^e, 463^e, 456^e, 3^e, 427^e et 86^e.

LE CARNAVAL A SAUMUR

En annonçant la cavalcade enfantine qui doit avoir lieu à Saumur le dimanche 11 mars, le correspondant saumurois du *Parti* écrit à ce journal :

« On est surpris qu'il n'y ait pas plus d'entrain, d'attente à Saumur. Cependant quelle ville a plus d'éléments pour faire résonner une fête ? Où trouver une pareille réunion de jeunes gens ? Si le high-life, si les officiers de l'École de cavalerie voulaient s'en donner la peine, ils pourraient certainement faire une cavalcade qui rivaliserait avec celles de Nice. »

Le correspondant du journal angevin doit ignorer notre histoire locale, sans cela il saurait que, sous l'Empire, et même sous le règne de Louis-Philippe, nous avons eu en notre ville, grâce à la jeunesse de l'École de cavalerie et de la société saumuroise, des

bals sans pareils et des cavalcades comme aucune autre ville de France ne pouvait en offrir.

Mais la République et surtout les républicains qui ont gouverné la ville ont rompu avec toutes les anciennes traditions. Autre temps, autres mœurs !

DON A L'ASSOCIATION D'ALSACE-LORRAINE

M. Birké, rentier, décédé récemment à Strasbourg, a légué par testament, à l'Association d'Alsace-Lorraine à Paris, la somme de 200,000 francs, dont les intérêts devront être employés à secourir les optants alsaciens-lorrains émigrés en France.

Angers par ci, Angers par là

L'Echo Saumurois annonçait hier, d'après les journaux du chef-lieu, l'apparition prochaine, au Grand-Théâtre, d'une pièce locale qui promet de brillantes représentations. Aujourd'hui, nous recevons de l'un de nos amis d'Angers la note suivante que nous croyons devoir publier :

« Nous apprenons que la première représentation de l'opérette-revue en 4 actes et 7 tableaux, de Gaston La Perrière et Antonin Laffage, aura lieu sur la scène du Grand-Théâtre d'Angers le jeudi 15 mars. On travaille activement à cet important ouvrage dont on nous dit le plus grand bien. Un certain nombre de commerçants angevins offrent au public quelque chose comme plus de trente mille cadeaux à titre de souvenir gracieux.

« La partie musicale, représentée par une trentaine de numéros, renferme, parait-il, de jolis motifs; on nous cite : *Les Guignolles*, la *Chanson du Jour*, parfaitement en situation, le *Timbre*, la *Valse de la Folie*, chantée par M^{lle} Doux, la *Marche des Sauveteurs*; une jolie réverie pour instruments à cordes sous des vers délicieux dits par M^{me} Filo d'Argyle, un trio, pour trois voix de femmes, exécuté par *La Maine*, *Angers-Ville* et *Angers Douce*, et un petit chœur qui doit produire un succès de fou rire intitulé : *Les Balayeurs*.

« On voit que cela promet d'autant plus qu'une foule de surprises sont réservées aux spectateurs qui assisteront à ces représentations.

« Nous rendrons compte de la première. Ce sera, sans nul doute, un beau succès pour les auteurs, les artistes et la direction. — X. »

ANGERS.

Les Nomades. — Les journaux du Mans annoncent que la police a procédé à l'expulsion des bandes de nomades italiens, allemands, etc., qui s'étaient installés dans la ville et les environs. Serait-ce trop demander qu'il en soit fait autant à Angers ?

Chaque jour, dit le *Ralliement*, le plus triste spectacle est offert aux passants sur les boulevards et auprès des principaux cafés, par de pauvres bères qui, à peine vêtus, grelottent de telle façon que c'est pénible à voir.

Est-ce qu'il n'y a pas assez de misères à soulager à Angers, sans que celles-ci viennent encore pour ainsi dire s'y imposer ?

A Saumur, nous pouvons en dire autant.

CONCOURS MUSICAL DE NIORT

Le concours musical qui doit avoir lieu à Niort, les 20 et 21 mai prochain, promet d'obtenir un grand succès.

En outre des couronnes, palmes et médailles, la commission musicale a décidé d'offrir trois prix en espèces au concours d'honneur : deux prix de 500 francs et un de 4,000 francs. Le jury aura la faculté de décerner ce prix de 4,000 francs à une société chorale, à une fanfare ou à une harmonie. — 2^e section d'honneur : une couronne de vermeil grand module.

ARRESTATION DE FAUX MONNAYERS

Les journaux de la Vendée donnent les détails suivants sur l'arrestation de faux monnayeurs à La Roche-sur-Yon :

« Jeudi soir, deux individus, les nommés Renaud, Louis, âgé de 28 ans, marchand colporteur, né à Poitiers, et Glacis, Edmond-René, âgé de 31 ans, cordonnier, né à Loiré (Maine-et-Loire), ont été arrêtés et conduits au Parquet. Ces deux individus étaient arrivés à La Roche le 21 février, venant de Nantes, où ils habitaient place Bretagne, chez M. Fromageau, logeur.

Depuis cette date jusqu'au moment de leur arrestation, ils n'ont pas fait passer moins de 25 pièces fausses de 2 francs. Toutes ces pièces, qui sont à l'effigie de la République, au millésime de 1874, sont assez bien faites. Néanmoins, au premier examen, soit au toucher, soit à la couleur, on reconnaît immédiatement qu'elles sont fausses.

« Nous devons ajouter, que cette importante capture est due à M. Larue, Médard, aubergiste, rue Massillon, chez lequel une pièce avait été échangée. Certain d'avoir affaire à des malfaiteurs, et à l'aide de plusieurs personnes, parmi lesquelles M. Giraud, dit Misère, il pu les saisir et les conduire au bureau de police.

« Fouillés avec soin, on trouva dans une valise appartenant à l'un d'eux, tout un attirail à l'usage des faux monnayeurs, comme plomb en barre, cuillère, plâtre, etc., mais de fausses pièces, il fut impossible d'en trouver.

« Conduits au parquet, ils nièrent énergiquement être les auteurs du crime. A ce moment, un sieur Raffageau, revendeur à La Roche-sur-Yon, vint au parquet, accompagné du brigadier de police Rouillon, et déposa, entre les mains du procureur de la République, un porte-monnaie contenant 42 pièces fausses de 2 francs. Il fit connaître à ce magistrat que, pendant le peu d'instants qu'ils avaient passés au bureau de police, et profitant d'un moment d'inattention des agents, l'un des deux individus arrêtés lui aurait glissé le porte-monnaie dans la main en le priant de le jeter dans les cabinets.

« Devant cette nouvelle charge, le nommé Glacis avoua complètement, ajoutant seulement pour sa défense avoir reçu les pièces d'un individu qu'il se refuse absolument de faire connaître. De son côté, Renaud se borne à soutenir qu'il ignorait les agissements de son camarade.

« Ils ont, l'un et l'autre, subi une condamnation pour vols, le premier à 6 mois de prison au Mans, et le second à 2 mois de la même peine à Poitiers.

« Une perquisition faite dans une chambre qu'ils avaient louée chez le sieur Fromageau, rue du Nord, n'amena aucun résultat.

« Enfin ces deux dangereux malfaiteurs sont désormais et pour longtemps dans l'impossibilité de recommencer leurs exploits.

« Il est possible qu'ils fassent partie d'une bande, car on nous assure que, dans la Loire-Inférieure, on a essayé aussi de faire passer de fausses pièces de 2 fr. »

LE PETIT-FILS DE TALMA

M. Talma, petit-fils de Talma, l'illustre acteur du commencement de ce siècle, vient de mourir à Bordeaux. C'était un modeste employé de commerce.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 27 Février.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 18 50 à 19 »	9 » à 9 50	
Saumur, 19 25 à 19 50	8 50 » »	
Baugé, 19 » » »	9 » » »	
Segré, 19 » » »	9 25 » »	
Beaupreau, 19 » » »	8 50 » »	
Montfaucon, 18 50 à 19 »	8 50 » »	
Montreault, 18 75 » »	8 50 » »	
Chemillé, 18 » » »	8 75 9 25	
Cholet, » » » »	» » » »	
Champocéaux, 18 75 à 19 »	8 50 9 »	
St-Flor-le-Vieil, 18 75 » »	8 50 9 »	
Vihiers, 17 50 à 17 75	8 50 9 »	
Brissac, 19 » » »	8 » » »	
Chalonnnes, 18 75 » »	8 75 9 »	
Doué, 18 50 à 19 »	8 » 8 50	

A Nantes, blés américains, de 23 75 à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 24 » à 24 25 les 100 kilos.

Très prochainement, nous donnerons **LA FIN D'UN ROMAN**, suite de **L'INSTITUTRICE A BERLIN**.

Dernières Nouvelles

AFFAIRE WILSON. — MM. Wilson, Ribaud, Hébert et Dubreuil, se sont pourvus en appel contre le jugement rendu avant-hier par la 40^e chambre correctionnelle.

LE KRONPRINZ. — San-Remo, 2 mars. — Le prince Guillaume est arrivé ce matin à 9 heures, venant de Milan.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 3 mars, 1 h. 58, soir.

Les conseils municipaux de la Corse seront convoqués pour le 18 mars afin de nommer les délégués en vue de l'élection d'un sénateur le 22 avril.

Les ministres de la marine et des affaires étrangères ont entretenu le conseil, ce matin, de la situation faite aux paquebots français qui depuis la rupture du traité de commerce avec l'Italie ne peuvent plus faire escale dans les ports italiens.

Le projet de loi établissant la réciprocité va être déposé à la Chambre.

L'information donnée par le *Figaro* disant que le général Boulanger aurait eu à Paris une entrevue avec le général Logerot est inexacte.

Le nouveau préfet de police sera désigné mardi. Un mouvement administratif suivra de près.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

Canal Maritime de Corinthe

Souscription publique

à 60,000 Obligations 6% de 500 fr.

rapportant 30 francs par an payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre, remboursables à 500 francs en 75 ans par voie de tirages annuels à partir du 1^{er} Mars 1891.

Le produit de cette Emission est destiné aux travaux d'achèvement du Canal et au paiement des charges résultant de l'article 46 des Statuts.

Prix d'Emission : 490 fr.

POUR L'OBLIGATION LIBÉRÉE A LA RÉPARTITION
Jouissance du 1^{er} Avril 1888

Les Souscriptions sont payables comme suit :

25 Fr. en souscrivant.....Fr.	25 »
65 » à la répartition, 1 ^{er} Avril 1888	65 »
100 » le 1 ^{er} Octobre 1888 (moins les intérêts à 6% sur les sommes versées).	97 30
100 » le 1 ^{er} Avril 1889 do	94 30
100 » le 1 ^{er} Octobre 1889 do	91 30
100 » le 1 ^{er} Avril 1890 do	88 30

490 Fr. Net; Jouiss. 1^{er} Avr. 1890. Fr. 461.20
Faculté de libération à chaque époque de versement.

La Souscription sera ouverte, le 8 Mars, au Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris, et dans ses Agences à Lyon, Marseille, Nantes et Londres, et simultanément à Athènes, en Italie, à Bruxelles, Trieste et Bucharest.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle

On peut souscrire dès à présent par Correspondance

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défier toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

M^{me} V^o CHAUSSARD

22, rue du Marché-Noir SAUMUR

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'elle ne quitte pas Saumur, ainsi que les bruits malveillants en ont couru.

Elle a été obligée de s'absenter quelque temps, à cause d'un deuil de famille.

Elle profite de la circonstance pour annoncer à sa clientèle, ainsi qu'à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de sa confiance, que

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

Elle transfère son domicile, à la Saint-Jean prochaine,

Place de la Poste, 33, et rue Dacier, 38.

Alcools pour brûler

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au litre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail- libles. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

Il n'existe qu'un seul véritable Alcool de Menthe, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. Excellent aussi pour la toilette, les dents. 48 ans de succès. — 46 récomp. dont 25 méd. d'or. — Dépôts partout.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 3 mars,

Les Huguenots, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

Dimanche 4 mars,

La Fille du Tambour-Major, opéra-comique en 3 actes.

Les Crochets du père Martin, drame en 3 actes.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE

M. Ch. MASSET, directeur. — M. LOUAR, administrateur-général.

LUNDI 5 Mars 1888,

REPRÉSENTATION PAR

M. et M^{me} MASSET-LARGILLIÈRE

L'ABBÉ CONSTANTIN

Comédie en 3 actes, en prose.

tirée du roman de M. LUDOVIC HALÉVY, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.

Distribution : M. MASSET, l'abbé. — M. LOUAR, Jean Reynaud. — M. TOURNIER, Paul de Laverdons. — M. MIRAL, de Larnac. — M. FLEURY, Bernard. — M^{me} MASSET-LARGILLIÈRE, M^{me} Scott. — M^{me} DARTY, M^{me} de Laverdons. — M^{me} SPINOY, Bettina. — M^{me} MARIE DEBREUIL, Pauline.

On commencera par :

L'HÉRITAGE D'YVETTE

Comédie en 1 acte et en prose, de

M. Pierre Decourcelle,

Jouée par M^l. Fleury, Tournier, M^{me} Darty et Marie Debreuil.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué.

VENTE DE MEUBLES
Sur saisie-exécution.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 11 MARS 1888, à midi, il sera, par le ministère de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé à l'établissement de Jouanneau, commune de Marigné-Briand, A la vente aux enchères d'objets mobiliers consistant en :
36 lits en fer, 36 traversins, 38 matelas, 26 sommiers, 24 oreillers, 44 couvertures, 28 descentes de lit, 86 draps, 34 taies d'oreillers, 207 serviettes, 29 essuie-mains, 16 nappes, rideaux, tapis ;
44 tables, dix commodes, une armoire, 31 tables de nuit, 62 chaises, 1 fauteuil, 1 buffet, 1 bureau avec étagère, 56 bancs, 13 tréteaux, 1 jeu de tonneau, une échelle double ;
Un piano, 1 billard et ses accessoires ;
Un lot de bois de chauffage, une bouillotte ;
Une grande quantité de bouteilles vides, 198 verres, batterie de cuisine, vaisselle, chenêts, pelles et pincettes, chandeliers en cuivre et autres, couteaux de table, cuillères, fourchettes, chaudrons en cuivre, etc., etc.
Une grande quantité de linge, tels que fonds de batis, chemises de batis, tabliers, torchons, etc., etc. ;
Deux ornements chasubles, un calice.
Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE
En totalité ou par lots,

LA
MÉTairie DE LA FORTUNERIE
Située commune d'Allonnes,
Contenant 25 hectares environ.
S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagners.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le lundi 12 mars, à une heure du soir, à Saumur.

En l'étude de M^e AUBOYER et par son ministère,

UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 7.

Mise à prix : 4,500 fr.
Pour connaître les conditions de la vente, s'adresser à M^e AUBOYER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,
UNE PETITE MAISON
Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Située Grande-Rue, n° 23 bis.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28. (100)

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,
Route d'Angers, en face la gare.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
Située rue de la Comédie, n° 7.
S'adresser à M. FAVARON.

A CÉDER PRÉSENTEMENT

POUR CAUSE DE DÉPART
CAFÉ - RESTAURANT
Du Champ-de-Foire,
Rue Verte, n° 8, Saumur.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur
Située rue du Presbytère,
Propre au commerce des vins ou comme glacière.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN
Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A VENDRE

Au Comptant
Faits vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins sont 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

Offres et Demandes

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière. (132)

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 13 ans. Appointements de suite.
S'adresser au bureau du journal.

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Alimentation des Enfants
FARINE - MORTON
Recommandée par les Médecins à l'époque du sevrage.
1 fr. 40 la Boîte. Dans toutes les Pharmacies

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35
Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.
La plus économique des Lessives connues.
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MARS.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 45	82 50	Est	791 25	790	Obligations.			Gaz parisien	519 50	517 50
3 % amortissable	85 40	85 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	534	534 50	Est	389 50	390
4 % (nouveau)	106 53	106 60	Midi	1157 50	1157	1865, 4 %	521	525 50	Midi	403	399 25
4 1/2 % (nouveau)	166 53	166 60	Nord	1525	1525	1869, 3 %	409 25	411	Nord	407 50	407 50
Obligations du Trésor	512	511	Orléans	1338 75	1340	1871, 3 %	400	400	Orléans	401 25	401
Banque de France	3830	3800	Ouest	500 25	497 50	1875, 4 %	523	524	Ouest	400	398 50
Société Générale	453 75		Compagnie parisienne du Gaz	1415	1430	1876, 4 %	523	524	Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	399 50
Comptoir d'escompte	1036 25	1035	Canal de Suez	2105	2112 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529 50	Paris-Bourbonnais	398 50	397 50
Crédit Lyonnais	577 50	580	C. gén. Transatlantique	515	515	Obligations communales 1879	486	487	Canal de Suez	598	600
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1370	Russe 5 0/0 1870	94 75	94 25	Obligat. foncières 1879 3 %	486	487	Panama 6 0/0	314	330
Crédit mobilier	301 25	301 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	383	388			
Canal Inter.-Panama	281 25	268 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 38	4 16	8 34
Saumur (état)	6 50	8 37	10 44	12 50	4 13	8 30	8 30
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	12 50	4 26	8 43	8 43
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 58	4 32	8 46	8 46
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 05	13 11	4 40	8 56	8 56
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08
— (départ.)	2 34	7 33	9 22	11 18	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	7 51	9 41	11 37	2 27	5 27	9 38
Loudun	8 10	11 08	12 58	14 54	2 52	5 52	9 52
Poitiers	16 33	19 31	21 21	23 17	5 15	8 15	12 12

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	4 16	8 34	8 34	8 34
Saumur (état)	8 31	12 49	12 49	12 49
Nantilly	8 37	12 55	12 55	12 55
Montreuil (a)	9 19	13 37	13 37	13 37
— (départ.)	9 29	13 47	13 47	13 47
le Vaudelnay	9 40	14 08	14 08	14 08
Baugé	9 50	14 18	14 18	14 18
Doué	9 57	14 25	14 25	14 25

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivry	8 10	12 09	1 48	3 17	5 54	11 20
Blou	8 19	12 18	2 01	3 26	6 03	11 33
Vernantes	8 32	12 31	2 14	3 39	6 14	11 46
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 43	12 34

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS											
STATIONS	Direc. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direc. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	8 07	10 42	13 17	15 52	18 27
La Ménitrie	2 32	7 10	9 10	12 08	3 12	5 47	8 22	10 57	13 32	16 07	18 42
Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 27	9 02	11 37	14 12	16 47	19 22	21 57
St-Clement	7 26	9 25	12 24	4 05	6 40	9 15	11 50	14 25	17 00	19 35	22 10
St-Martin	7 33	9 32	12 31	4 12	6 47	9 22	11 57	14 32	17 07	19 42	22 17
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 55	9 30	12 05	14 40	17 15	19 50
— (départ.)	3 27	7 52	9 40	12 50	4 25	7 00	9 35	12 10	14 45	17 20	19 55
Varennes	8 03	9 48	11 01	14 05	4 45	7 20	9 55	12 30	15 05	17 40	20 15
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	11 15	5 01	7 36	10 11	12 46	15 21	17 56	20 31
Langeais	4 26	8 59	10 19	11 33	5 46	8 21	10 56	13 31	16 06	18 41	21 16
Tours	5 05	9 42	11 05	12 36	6 35	9 10	11 45	14 20	16 55	19 30	22 05

TOURS - SAUMUR - ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Direc. soir
Tours	1 23	5 37	7 15	11 33	2 05	5 25	8 45	12 05
Langeais	2 13	5 43	7 21	11 39	2 19	5 39	8 59	12 19
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	2 09	5 29	8 49	12 09
Varennes	6 32	8 51	12 57	3 03	6 23	9 43	13 03	16 23
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	11 08	3 24	7 04	10 24	13 44
— (départ.)	3 03	6 52	9 12	11 13	3 29	7 09	10 29	13 49
St-Martin	7 06	9 26	11 25	13 29	7 39	9 59	11 58	14 02
St-Clement	7 13	9 33	11 32	13 36	7 46	10 06	12 05	14 09
Les Rosiers	7 21	9 41	11 40	13 44	7 54	10 14	12 13	14 16
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	11 45	3 52	7 48	10 08	12 11
Angers	3 57	8 21	10 41	12 30	4 17	8 38	10 58	13 01

SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	1 35	7 35	1 50
Vivry	7 21	1 31	7 33	1 58	7 49	2 04
Longué	7 45	1 45	7 48	2 12	8 13	2 28
Jumelles	8 08	1 57	8 01	2 35	8 36	2 50
Baugé	8 33	2 13	8 18	3 00	9 01	3 15
Clefs	9 01	2 30	8 37	3 27	9 28	3 42
La Flèche	9 20	2 45	8 52	3 46	9 47	4 01

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.